



LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

ABONNEMENTS :

Saint-Pierre. — un an....	9 fr. 00
Union postale. — un an....	12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE

Rue Jacques-Cartier

INSERTIONS :

Une à six lignes.....	2 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers.....	1 fr. 00

Les Imposteurs du Réveil

Nous disions dernièrement dans la Vigie que le Réveil St-Pierrais ressemblait aux femmes d'ces maisons publiques qui crient par dessus les toits « à la persécution » et ne cessent de répéter : mais les femmes honnêtes ! c'est nous.

C'est le cas de Mazier, le rédacteur en chef de cette feuille et de son compère, le sieur Daygrand Gustave, le chef de la minorité ! Et, dans leur inconscience ces deux braves en appellent à l'*opinion publique* qui vient de leur rendre, une fois de plus, un arrêt flétrissant.

Nous disions encore à Mazier : Continuez votre existence ordurière, vous rendez, sommeces femmes publiques, service à une partie de l'humanité qui aime à se vautrer dans la pourriture ! Ces tristes sires en veulent surtout, (disons même) uniquement, à Louis Légasse. Mais ce dernier, (le sauvage et irréductible montagnard, comme certains d'entr'eux l'appellent) ne prête pas le flanc à leurs attaques, et c'est ce qui les ennuie et les déroute le plus ! car ils seraient si heureux de pouvoir lui jeter à la face une saleté, une comp'omission quelconque, la moindre fût-elle ! Mais ils ne peuvent absolument rien relever contre lui, c'est dommage !

Ces ignobles personnages du Réveil, habitués, avant la publication de la Vigie, à baver les plus grandes lâchetés, les injures les plus grossières et les insinuations les plus calomnieuses, trouvent mauvais, très désagréable, qu'on leur jette, aujourd'hui, quelques vérités à la face, en réponse à leurs infamies.

Ils n'ont jamais su soutenir une polémique quelconque, sans la faire dégénérer en personnalités.

Nous sommes, nous aussi parfois, à notre grand regret, obligés de nous écarter de notre chemin, pour entrer dans cette voie désagréable, désagréable et pour nous et pour nos lecteurs qui sont en droit d'attendre de la Vigie beaucoup mieux que les portraits des Daygrand et des Mazier.

Nous avons déjà dit et nous répétons à nos adversaires, de s'adresser directement à l'homme responsable, de s'en prendre à Louis Légasse, d'attaquer Louis Légasse, leur cauchemar politique, commercial et industriel.

Nous demandons à nos adversaires, à défaut de loyauté, un peu plus de précision et de clarté ! Qu'ils ne restent donc pas dans le vague, qu'ils ne disent pas *Les Légasse*, mais bien *Louis Légasse* et qu'ils fassent — puisqu'ils sont habitués à vivre dans la fange — accompagnier ce nom de Louis Légasse, de tous les qualificatifs orduriers dont leur répertoire est si bien garni ! Louis Légasse saura leur répondre et les mettre à leur place, les uns et les autres.

Qu'ils laissent vivre en paix les Deminiac et autres qui font leur devoir honnêtement, consciencieusement ! Qu'ils n'insultent pas, qu'ils ne calomniennent, pas nos prêtres et notamment le supérieur ecclésiastique Mgr Légasse qui, à leurs yeux, n'a qu'un tort : celui d'être le frère du terrible Louis Légasse, ce pelé, ce gâléux d'où leur vient tout le mal.

Ils savent comme tout le monde, ils le reconnaissent même dans leur *for intérieur*, avec quel dévouement infatigable et quelle énergie, Mgr Légasse a servi la cause St-Pierraise, malgré les difficultés de toutes sortes qu'il n'a cessé de rencontrer sur son chemin depuis trois ans.

Mais, nos adversaires, à bout d'arguments, l'accusent maintenant, d'avoir fait de la politique ! Où et quand ? Grand Dieu !.. Non non, vous le savez aussi bien que nous, jamais Mgr Légasse ne s'est occupé de politique ni en France ni à St-Pierre, ce n'est pas dans son tempérament ; c'est un pacifique qui a toujours prêché la paix, en défendant, bien entendu, les droits de l'Eglise, comme c'est son devoir le plus strict.

Nos adversaires, acculés aux derniers retranchements

ments qui ne résisteront pas à nos premières ripostes dureste, accusent maintenant Mgr Légasse d'être l'auteur du journal la Vigie « qui est le sien » dit le Réveil.

N'est-ce pas plutôt drôle et comique ! Si nous avons la Vigie tout le monde le sait, c'est par la volonté de Louis Légasse et d'un groupe important de ses amis. L'organe de la majorité fonctionne suivant le programme tracé par les amis politiques de Louis Légasse.

Les drôles du Réveil voulaient une église en bois jolie, coquette etc... avec un curé barbu. Nos amis et nous, qu'avons nous voulu ? Une église solide, durable, une église en ciment armé, une église qui coulera rien à la colonie. Et cette église, nous l'avons malgré et contre tout.

Nos adversaires ! hier, des cléricaux enragés, aujourd'hui « anticléricaux, demain « cléricaux » pourvu que le clergé descendre dans la rue pour servir leurs combinaisons, ne resse pas en dehors des luttes politiques et soit anti-Légassiste, bien entendu.

Quant à nous, quoiqu'il arrive, nous resterons toujours ce que nous avons toujours été des républicains indépendants, des démocrates honnêtes, de bons citoyens de la République.

Nos adversaires ne peuvent pas en dire autant.

Le Journal

Le repos hebdomadaire et le Socialisme

Je reviens sur cette question du « Repos hebdomadaire », car c'est là une réforme qui me tient à cœur et que je ne désespère pas de voir aboutir.

En acceptant les fonctions d'administrateur délégué de la société « La Morue Française » j'y ai mis, entre autres conditions, que j'aurais la faculté de faire ou de ne pas faire travailler le personnel de la société le dimanche ; et en agissant ainsi, je n'obéissais pas à des préoccupations confessionnelles, mais j'avais en vue un but humanitaire : l'amélioration du sort de l'ouvrier et du mari dans cette colonie.

Je travaille six jours sur sept et je me repose le dimanche. Et ce jour de repos que je crois indispensable pour moi-même, je ne le crois pas moins nécessaire pour les autres.

Quiconque s'imaginerait, en effet, qu'il est plus facile à l'homme de violer, sans préjudice pour lui-même, la loi du repos que celle de l'alimentation, se tromperait grossièrement. Les conséquences, pour être plus lentes dans le premier cas que dans le second, n'en sont pas moins certaines ni moins désastreuses.

L'homme, le mieux constitué physiquement, ne peut, — l'expérience l'a mille fois prouvé — se livrer d'une manière incessante, c'est à dire tous les jours de la semaine, aux occupations habituelles de sa profession, sans affaiblir considérablement les forces de son tempérament. Il lui arrive de contracter à la longue des maladies chroniques ou aigues qui finissent par lui rendre impossible tous les travaux pénibles.

Indispensable à la santé de l'ouvrier, le repos hebdomadaire a aussi des rapports essentiels avec l'aisance des classes laborieuses. Les ressources de l'ouvrier en effet, ne se réduisent-elles pas pres-

que toutes, au travail ; et le travail n'est-il pas même incompatible avec la perte des forces ?.... C'est donc, au nom même de son aisance et de sa santé que le simple travailleur doit réclamer la liberté de chômer un jour par semaine.

La violation du repos hebdomadaire n'est pas moins préjudiciable à la dignité et à la moralité de l'ouvrier qu'à son aisance et à sa santé.

Il n'est pas nécessaire, en effet, d'être profond philosophe pour comprendre que le travail permanent abrutit l'homme et qu'il est aussi nuisible à sa vie morale qu'à son organisation physique. L'homme a besoin de se ménager du temps pour cultiver son intelligence et pour remplir ses multiples obligations. Comme époux et comme père — moi je ne suis que célibataire — n'a-t-il pas une direction à imprimer ? et l'accomplissement de cette tâche n'exige-t-elle pas que l'ouvrier ait le temps de s'y adonner ?

C'est donc, je le répète, au nom de la santé et de l'aisance de l'ouvrier, au nom de sa dignité et de sa moralité que je réclame l'observation du repos hebdomadaire, du repos du dimanche,

Je la réclame encore au nom de la liberté ! N'est-il pas juste, en effet, que le travailleur ait le droit et le temps d'obéir à sa conscience, de suivre ses inspirations religieuses, de moraliser ses enfants en les accompagnant à l'église, au temple ou à la synagogue, s'il le juge à propos. Chacun doit être libre de remplir ses devoirs religieux ou de ne pas les remplir.

Et que les spéculateurs, les grosses maisons ne viennent pas invoquer des exigences de situations contre l'exercice de cette liberté ! Tous ces prétendus droits, doivent s'incliner devant le respect et la dignité de l'ouvrier car il n'est pas admissible, que l'on fasse dépendre la prospérité industrielle, d'une condition d'abrutissement et de démoralisation pour le plus grand nombre.

M'objectera-t-on que l'ouvrier sans travail passe la journée du dimanche au cabaret et y dépense le gain de la semaine ?.... Je répondrai qu'il pourra y avoir des exceptions, mais que l'ouvrier honnête et conscientieux préférera se reposer en famille, accompagner sa femme et ses enfants chez ses parents, chez ses amis, à la promenade ... ou ailleurs.

Prétendrait-on enfin comme je l'ai déjà dit, que le repos du dimanche est incompatible avec la prospérité industrielle du pays ! je ferai remarquer que l'Angleterre, l'Ecosse, le Canada, les Etats-Unis que j'ai parcourus, observent scrupuleusement le dimanche et qu'ils n'en restent pas moins les pays les plus riches, au point de vue industriel.

J'ai vu, vu de mes propres yeux, en Ecosse, en Angleterre, dans les plus grands chantiers de constructions, dans les plus grandes usines, l'ouvrier cesser l'ouvrage, en été le samedi, à 4 heures, pour recommencer le travail le lundi matin à 7 heures. A quatre heures, il prend le tramway, se rend chez lui en lisant le journal et fumant une pipe ; et, à cinq heures, ou le rencontre propre, méconnaissable,



jouant au foot ball, au cricket, au tennis ou à d'autres jeux anglais, en compagnie de charmantes misses. Nous n'en demandons pas autant pour St-Pierre Miquelon, pour le moment !

Mais aucune objection sérieuse ne saurait arrêter les armateurs, les patrons, ni même les commerçants désireux d'entrer dans cette voie voilà pourquoi je fais appel à leurs sentiments humani-taires et leur demande de seconder mes efforts en vue d'améliorer le sort de tous les travailleurs dans cette colonie.

Pour ce qui me concerne, je suis résolu, à faire tout ce qui est, en mon pouvoir, pour procurer, à nos ouvriers, marins, employés et « graviers », le repos du dimanche.

Les pêcheurs anglais et américains ne travaillent pas le dimanche, sur les lieux de pêche, ils nettoient leurs logements, ce jour-là, font le grand lavage à bord, lavent leurs effets, prennent un bain, changent de vêtements et se reposent le reste de la journée. Croyez-vous que pour cela ils pèchent moins que les Français ? non, au contraire.

Si mon exemple est suivi par tous les armateurs et patrons, on me saura peut-être, gré, plus tard d'avoir fait quelque chose pour l'ouvrier et le marin — J'ai lu quelque part je ne sais où que malgré les meilleures volontés et les plus puissants moyens dont quelqu'un puisse disposer, « nulle maison ne peut réussir, toute seule, dans cette voie. Il faut que tous ses concurrents soient forcés d'agir comme elle ; car, de nos temps il reste, une marge si étroite pour les bénéfices qu'aucune maison ne peut fonctionner autrement que dans les conditions semblables à ses concurrents, » Qu'on promulgue donc des lois à cet effet. !! du reste, là ne s'arrêteront pas, mes efforts.

Je l'ai dit et je le répète : je me crois *socialement* dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire que je suis de ceux qui des paroles passent aux actes, de ceux qui ne craignent pas de mettre leur conduite d'accord avec leurs principes.

A mon avis, une autre réforme s'impose : de même que le marin est directement intéressé à la pêche, puisqu'il forme, en fait, une association, avec l'armateur, de même voulons nous que le gérant, l'employé de commerce soient intéressés dans les affaires de son patron ! de cette amicale, cordiale et vaste association, dépendent la prospérité des sociétés et leur puissance, le bien-être et l'avenir de tous leurs collaborateurs petits et grands.

LOUIS LÉGASSE

La laïcisation à Miquelon

La critique est aisée mais l'art est difficile

L'ATTITUDE DU GOUVERNEUR AU SUJET DE LA LAÏCISATION

Le Gouverneur a laïcisé Miquelon et l'île aux chiens ! Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux pour les finances locales !

La colonie est presque en faillite, elle ne paie pas ses comptes, elle sera demain en banqueroute, si on n'y prend garde, à la suite des faux bilans qui seront présentés par l'administration, pour équilibrer le plus misérable des budgets ! et les forbans administratifs tels que les Paul Constans, Lagrosilliére, Mazier, Grosvalet et Daygrand veulent créer de nouvelles dépenses, veulent la « laïcisation complète » des écoles de la colonie !

Miquelon et l'Île aux Chiens sont laïcisées. Les Miquelonnais n'envoient pas leurs enfants à l'école laïque : c'est leur affaire.

A ce sujet, Mazier, dans son Réveil, prétend que le maire et le curé de Miquelon se sont entendus avec le supérieur ecclésiastique pour organiser la résistance. (Louis Légasse n'est pas nommé cette fois, c'est bien drôle, mais il doit être de la partie tout de même.)

Dans son Réveil du 19 août, le même Mazier, avec la même sincérité et la même bonne foi, accusait le maire de Miquelon d'avoir lâché les sœurs pour la bâtie, félicitait le curé d'avoir fait son devoir de prêtre et, reprochait au supérieur ecclésiastique de n'avoir pas combattu la laïcisation et d'avoir même sévèrement blâmé le curé de Miquelon à ce propos.

Comment concilier toutes ces fourberies,

toutes les calomniettes ! Mais un tracassier crapuleux qui passe les jours et les nuits à inventer des calomnies n'est pas embarrassé pour si peu ! Pourvu qu'il jette son venin sur quelqu'un, il se sent heureux, et se vautre dans la boue de contentement car il s'y sent si bien dans son élément.

Dans le cas présent, il tend à faire croire que les Miquelonnais sont des gens sans caractère et qu'on peut les mener par le bout du nez. L'attitude qu'ils auraient prise à l'occasion de la laïcisation des écoles ne serait pas spontanée ; on les y aurait poussés, et si l'école laïque est vide, ce serait parce qu'on leur a donné le mot d'ordre : Légasse est là derrière.

Ce pauvre sire juge les autres d'après lui-même : sans conviction, sans pudeur, tous les moyens lui sont bons, on le sait ! Il a beau faire et beau dire, personne ne croit à sa bonne foi . . . l'homme néfaste de la colonie, comme on l'appelle couramment, est honni de tous ! Aussi suffit-il qu'il fasse parler sa feuille ordurière dans un sens, pour qu'aussitôt tout le monde fasse le contraire.

Qu'il aille donc, ce gibier de potence, faire un tour à Miquelon et qu'il essaie de faire comprendre aux Miquelonnais qu'ils ont tout intérêt à envoyer leurs enfants à l'école laïque ! . . . Il verra alors si on peut les faire marcher par l'intérêt . . . Qu'il y aille, ce brave ! je le mets au défi. Il est si aimé là bas qu'on lui tordrait le cou comme à un vulgaire canard pour le . . . jeter ensuite à la mer ! . . . pouah ! !

Laïciser les écoles, malgré l'état obéré de nos finances, pour donner mille francs par an, aux institutrices laïques !!! sans aucune indemnité de nourriture etc. . . ! , de quoi ne pas... crever de faim, dans un pays comme celui-ci, et encore ! . . . c'est vraiment un crime !

Et dire qu'il existe encore, ici, un Paul Mazier, un être dégoûtant à l'haléine pestilentielle, à la langue vipérine, un saligaud dont la conduite ignoble, dépasse tout ce qu'il y a de plus répugnant et de plus déshonorant au sein ulcére et putréfié de l'infamie et de l'ignominie.

La situation politique de la colonie

La voici en quelques mots :

Le lion populaire a secoué sa puissante crinière et les vermines qui y étaient restées suspendues sont tombées dans le néant !

A la suite des élections de l'île aux chiens qui viennent d'avoir lieu, tous les conseils municipaux de la colonie sont entre les mains des amis de Monsieur Louis Légasse, notre délégué au conseil supérieur des colonies.

Notre parti est beaucoup plus fort qu'il n'a jamais été, et conservera cette force aussi longtemps qu'il le voudra.

Nous devons ce résultat à notre esprit de prudence, de conciliation et d'honnêteté et reconnaissons le aussi, aux mensonges, aux perfidies et aux calomnies vomis sur nous par le Réveil. Les électeurs, en l'absence de tout autre journal, un instant trompés, égarés par une feuille calomniatrice, ont su vite apprécier la valeur de certains personnages que l'opinion publique méprise à juste titre.

Nous occupons donc la situation politique actuelle par la volonté du peuple librement exprimée, par les moyens républicains et démocratiques : le suffrage universel.

Nous avons tout le pays avec nous et nous marcherons suivant sa volonté : vers la paix, vers le progrès.

Exécution sommaire

La Chambre de Commerce a lundi dernier procédé au renouvellement de son bureau.

Après avoir élu son Président, son Vice-Président et son Secrétaire-Trésorier, il a été procédé à l'élection d'un Secrétaire salarié.

Monsieur Théophile Déminiac qui depuis douze

ans occupait ces fonctions et les remplissait avec une scrupuleuse honnêteté et une discrétion absolue, s'est vu refuser, sans aucun motif, le renouvellement de son mandat.

M. S. Bachelot, qui avait sollicité cet emploi par lettre, a été élu par cinq voix contre deux à M. Déminiac et un bulletin blanc.

Et voilà comment on récompense de nombreuses années de bons et loyaux services.

Plusieurs des membres de la Chambre de Commerce actuelle ont pendant des années nommé chaque fois et sans hésitation M. Déminiac ; aujourd'hui on l'exécute sommairement.

Pourquoi ? Ah voilà ! parce que M. Déminiac est soupçonné d'avoir des sympathies pour Monsieur Légasse.

Notre ancien maire Daygrand, jeté en bas du pouvoir dans les circonstances que l'on connaît, se venge comme il peut en frappant ceux qui lui tombent sous la main.

Et dire que cet individu a trouvé des gens pour l'aider à assouvir ses fielleuses rancunes ; et dire que dans le parti Mazier on traite les personnes ayant des sympathies pour M. Légasse, de vils escrocs, de vendus :

Dans le cas de M. Déminiac, il a suffi que M. Daygrand fasse un signe pour que ses 4 acolytes lui obéissent au doigt . . . et à l'œil, en exécutant un brave et intelligent Saint-Pierrais contre lequel ils n'ont, eux, absolument aucun motif de rançune. Quelle sale besogne, pouah ! j'en ai des nausées !

Je connais pas mal de gens à St-Pierre qui, si la Municipalité Pompeï l'avait voulu, seraient dans de bien fâcheuses postures. Je connais certains entrepreneurs d'un service public qui, le lendemain des élections Municipales, n'en menait pas large, car il n'était pas sympathique à la plupart des conseillers municipaux.

Eh bien ! on ne s'est pas vengé, on a été large, tolérant, comme il convient de l'être quand on est l'élu du suffrage universel, et qu'on veut représenter dignement ceux qui vous ont fait l'honneur de vous choisir.

Quant au procédé de M. S. Bachelot, je ne veux pas en parler, je me contente de le livrer à l'appréciation de tous les honnêtes gens.

VIDI

La dernière fessée de l'ex-maire

L'ex-maire n'est pas toujours commode dit-on ! Il paraît que le dernier numéro de la Vigie l'avait mis dans tous les états ! . . . Elle aurait voulu écraser de... ses cent et quelques kilos l'impertinent qui s'était permis de dire de pareilles vérités sur le compte du « grand et honnête catholique », son Gustave mari.

Elle administra d'abord une fessée en règle au candide Daygrand qui fut obligé de crier « grâce » et de promettre d'être méchant à l'égard de ses adversaires.

Mais il a été tout simplement grotesque et obscur dans sa réponse à la Vigie... et n'a fait que blâmer selon sa noble habitude.

Monsieur X, qui avec la complicité de Y a volé à Z une grosse somme, nous l'écrivit-on d'Ille-et-Vilaine, semble être fier de son exploit et ferait volontiers croire à la galerie que c'est faire beaucoup d'honneur à quelqu'un que de lui lever le portefeuille. L'honnête X et le candide Y trouvent la chose toute naturelle, mais le pauvre Z pousse des cris de putois !

Après avoir bien vécu, élevé la famille aux dépens des créanciers, fait de la politique et spéculé (sans travailler) sur les miroirs, la sécherie et la pêche, avec l'argent d'autrui, vider la caisse des autres, abuser de la confiance des gens, voler de pauvres petits pêcheurs qui vous confient leurs maigres épargnes etc. etc.... tout cela paraît très naturel à certains forbans du commerce et de l'industrie. Ils n'appellent pas cela voler ou être malhonnête, oh non ! Ils disent avec cynisme : « nous avons été victimes des mauvaises années » leur conscience ne leur reproche rien, ils sont blancs comme neige, les dettes sont ainsi payées.

X ou Y, qui incendent leurs immeubles bien assurés, font couler des bateaux, volent tout ce qui leur tombe sous la main, banquiers, parents et amis, par des actes de confiance et des procédés indélicats de toutes sortes commis sur des livres de commerce, dans les pagages, successions, faillites, liquidations et autres... sont à plaindre, son considérés comme

des honnêtes gens, du moment qu'ils font faillite, ou tirent toujours le diable par la queue, car le bien mal acquis ne profite à personne.

Tout est permis à la canaille qui règle ses comptes par la faillite et se relève le lendemain, grâce à d'autres expédients.

Pour X et Y, commettre des abus de confiance n'est pas voler !

Les Panamistes qui ont ruiné tant de petites bourses, les Thérèse Humbert, les Cronier tout dernièrement, et tant d'autres qui ont escamoté des millions sans avoir le sou sont, d'après leur opinion publique tient de batayer dans ce pays, des personnes honnêtes qui ont été seulement victimes des mauvaises années. Voilà l'excuse, voilà le paiement.

Les gens malhonnêtes, pour ces misérables, sont ceux qui du matin au soir veillent à leurs affaires, les traitent sérieusement, les font honnêtement et au grand jour.

Les gens malhonnêtes sont ceux qui aident d'autres commerçants ou industriels à créer telle ou telle affaire et qui, en échange de leurs démarches et du concours qu'ils leurs prêtent, reçoivent des actions libérées ou des commissions sur lesquelles les parties sont d'accord.

Il faut croire qu'il y a plusieurs espèces d'honnêtes hommes dans ce monde, puisque les escrocs se disent eux « honnêtes » aussi.

Nous reviendrons là-dessus *avant longtemps*.

Le père Bénâtre est en colère

Le Père Bénâtre est plutôt drôle avec ses huit enfants et ses histoires.

Il trouve que je le raille parce qu'il est père de famille de huit enfants.

Pourquoi et dans quel but le ferais je, moi qui suis le huitième et l'avant dernier de 9 enfants ? Nous sommes encore huit en vie, tous bien portants, « ni bancals, ni bossus, ni rachitiques » et tous ressemblants, Monsieur Bénâtre ! Nous n'avons, vous le voyez, rien à envier aux vôtres qui, quoique tous bien à vous, ne se ressemblent et ne vous ressemblent guère... à en juger par les cheveux du moins...

Vous ajoutez que ce n'est pas fort de ma part de vous railler, moi qui dois, paraît-il, dites vous, épouser bientôt une riche héritière ! Vous êtes mal renseigné, Monsieur, vos casseroles ne valent rien.

Tous les gens fortunés et non fortunés se disent honnêtes, j'en connais cependant, pas mal, qui sont malhonnêtes ! vous dites qu'à défaut de fortune vous avez l'honneur... vous ne jetez pas de pieux dans votre jardin !! mais tout le monde est naturellement porté à dire qu'il est honnête... On en prend et on en laisse... de l'honnêteté et de l'honneur de cette espèce !

Quand on est un grand laïque, vice-président, comme vous, de l'action laïque, peut-on vraiment envoyer les enfants chez les Pères Eudistes ou autres ?... Les plus grands laïques passent parfois pour de grands farceurs !

J'ai dit aussi dans la dernière Vigie que vous n'étiez plus rien. Je rectifie. Pardon oui, vous êtes encore quelque chose officiellement : vous êtes le bouche-trou St-Pierrais dans les diners officiels du gouvernement ! avouez qu'il ne faut pas avoir beaucoup d'amour propre — quand on a de l'honneur à revendre comme vous — pour accepter les invitations dans les conditions que vous savez ! le matin deux ou trois heures avant le déjeuner, l'on vous invite à remplacer un (quidam) indisposé vous acceptez avec empressement cette humiliation pour pouvoir dire : j'étais au gouvernement... et l'on vous place au bout de la table tout comme un... petit garçon....

Assez de blâme ! M. Bénâtre, vous êtes connu.

L. L.

Tribune libre

Saint-Pierre le 23 Octobre 1905

Monsieur le Président

La Chambre de Commerce, dans sa séance d'aujourd'hui, a pris vis-à-vis de M. Théophile Déménacé, son secrétaire, une mesure que je considère comme une criante injustice.

M. Déménacé depuis 12 ans sert, avec une par-

faite honnêteté et un dévouement de tous les instants les intérêts de la Chambre de Commerce.

De mon côté depuis plus de quatre ans que je fais partie de votre compagnie, je crois avoir rempli mon devoir sans aucun reproche, et dans des circonstances souvent difficiles, avec la plus grande impartialité.

C'est pourquoi, je ne puis admettre que, brusquement et sans aucun motif on exécute un brave et honnête serviteur comme M. Déménacé.

Je tiens à déclarer hautement ici que j'ai voté contre la mesure qui le frappe et que ma conscience me défend de continuer à faire partie d'une assemblée qui commet de si lourdes fautes.

C'est pourquoi je vous prie d'accepter ma démission de membre de la Chambre de Commerce.

Veuillez agréer etc., etc.

Signé : A Salomon

Saint-Pierre le 24 Octobre 1905

Monsieur le Gouverneur

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que pour les motifs exprimés dans ma lettre adressée hier à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, et dont je vous remets ci-inclus la copie, j'ai donné ma démission de membre de cette compagnie.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Signé : A Salomon

St-Pierre le 2 Novembre 1905

Monsieur le Directeur,

Décidément, M. Daygrand, notre ex-maire catholique (? ?), affublé de sa plus belle veste électorale, s'obstine à vouloir laisser sans réponse une lettre quelque peu... embarrassante du 28 septembre dernier. Il trouve sans doute cette pilule plus difficile à avaler qu'un morceau de fromage des Trappistes ou qu'un... petit verre, voire même plusieurs... petits verres de la fameuse liqueur des Pères chartreux.

Mais bon gré mal gré, il faut qu'il l'avale, et, au risque de devenir légendaire comme les séances de son ex-conseil municipal, je continue... je continuerai, s'il le faut, à le poursuivre dans ces derniers retranchements.

Or, sus donc ! M. Daygrand ! Monsieur l'ancien maire, si vous voulez ! Avez-vous oui ou non, demandé la laïcisation de toutes les écoles de la colonie et voté celle des écoles de Miquelon et de l'Ile-aux-Chiens ?

Oui ou non, avez-vous, comme on le prétend, insulté et calomnié nos jeunes filles, en plein conseil d'administration ?

Si oui, permettez-moi de vous le dire sans mettre des gants, vous êtes un *cafard* et un *coquin*, douces épithètes dont vous n'honorez gratuitement.

Un *cafard*, parce que, à mon avis, un catholique sincère doit toujours mettre sa conduite d'accord avec ses principes religieux : ce que vous n'avez pas fait... si vous avez voté la laïcisation, qui, d'après vous, n'est bonne que pour le menu fretin, puisque vous, vous envoyez vos enfants chez les Pères Eudistes de Church Point !

Un *coquin*, et encore le mot n'est pas assez fort parce que nous ne reconnaissions à personne, dans cette assemblée, et à vous moins qu'à tout autre, entendez-le bien ! le droit de suspecter l'honneur de nos jeunes filles, encore moins celui de la calomnier.

Expliquez-vous et répondez.

Le Père de famille

Droits de navigation

La « Vigie » a reproduit à ce sujet une lettre de Monsieur François Lebuf dont elle partage pleinement la manière de voir.

Un de nos amis, parlant de cette question, nous écrit par le dernier courrier, qu'il a appris que l'administration était entrée sérieusement dans la voie du progrès : « il avait constaté qu'on avait changé

(sic) le format du journal officiel ! » Et il ajoute : c'est pour notre bonheur, sans doute, mais je ne crois pas que cela suffise à relever les finances locales.

Où en est donc cette affaire Monsieur le Gouverneur ? Est-ce que Paul Constanç aurait aussi passé par là ?

Election de l'Ile-aux-Chiens

Dans notre dernier numéro en réponse au Réveil, nous engagions les électeurs de l'ile aux chiens à voter pour la liste CHOPLIN.

Le « Réveil » avait fait placer les élections de l'ile aux chiens sur le terrain « Baleinard et Légassiste » et appuyait de toutes ses forces la liste COURCIER.

Il a suffi que le Réveil parle dans un sens que le contraire ait lieu.

Nos amis ont remporté, en effet la victoire. Notre ami Louis Choplin, le futur maire, est sorti de la lutte, victorieux, EN TÊTE de sa liste, tandis que M. Courcier blackboulé est arrivé piteusement DERNIER, à la queue de la sienne.

Bravo les amis.

Leprovost & Noguez

Le démenti de Monsieur Noguez qui habite Montréal, rue St-Dominique 1371, démontre la mauvaise foi de nos adversaires qui inventent les choses les plus monstrueuses pour combattre Louis Légassie.

La Vigie conserve la plupart des lettres qu'elle reçoit. Dans celle de M. Noguez nous lisons encore un passage : « ne connaissez-vous pas la fameuse municipalité de M. Daygrand, composée de dynamitards, d'anarchistes et... « il y a des choses trop fortes tout de même que nous ne pouvons reproduire mais dont nous sommes tout disposés à donner communication... vous ne savez pas que la dite corporation me doit encore 500 francs pour l'exécution d'un plan pour la construction de l'église etc. . . . et » Monsieur Delmont et autres sont cités dans cette épître adressée au gérant du Réveil.

Quant à l'affaire du service postal, je vous mets au défi, M. Mazier, d'affirmer que vous n'avez pas fait des offres à M. Leprovost pour la continuation du service postal avec la grosse subvention, vous avez même proposé de débarquer M. Théodore Clément, l'ancien gérant et de le remplacer par un autre... qui aurait été cet autre ? . . .

N'avez-vous pas ajouté à M. Leprovost : que tout ceci soit tenu absolument secret. »

Mais les murs ont des oreilles!! dites encore que ce n'est pas vous qui avez demandé avec vos amis, dans une pétition, adressée au Gouverneur Jullien, le service actuel avec la subvention de 100,000 francs que vous comptiez assurer avec le concours de M. Leprovost et de Madame Cecconi ?

Il n'était pas question de moi alors pour ce service dont je ne voulais pas pour le pays. J'offrais au contraire, d'assurer le service postal sous pavillon anglais, pour 40,000 francs par an !!

Vous travaillez, Mazier dans l'ombre comme toujours et pour vous uniquement sans vous soucier des intérêts généraux de la colonie. Et vous êtes arrivé à faire faire une mauvaise affaire à tout le monde !

Vous êtes le génie du mal.

L. L.

Les modestes travailleurs

Mazier, dans son Réveil, dit que nous ridiculissons les modestes travailleurs ; il est capable de tout.

Nous n'avons pas besoin de dire que la Vigie n'a jamais tenu ce langage.

Les modestes travailleurs de quel côté sont ils, sinon du nôtre?

Mazier voudrait se dire du nombre des travailleurs, lui qui n'a jamais rien fait, dans sa vie.

Qu'a-t-il donc fait ce travailleur au point de vue commercial et industriel pour la prospérité de la colonie ?

Gens sans le sou!



Où peut trouver des gens sans le sou et honnêtes, comme d'autres sont sans le sou et malhonnêtes, citoyen Mazier. Il en est de même des riches.

Les dernières menaces anonymes !

Toutes ces lettres reçoivent la destination digne de leurs auteurs et ne nous inquiètent guère.

On voudrait nous faire peur avec des lâchetés semblables et c'est toujours du côté du Pont Boulo que Louis Légasse doit être exécuté. Depuis quelque temps, en effet, nous avons remarqué que les lampes à arc n'éclairent plus ce quartier qu'on veut décidément rendre lugubre.... L'administration qui paye l'éclairage des routes du littoral serait elle complice avec ces bandits de grands chemins qui se cachent dans l'ombre ?

Le chantage et les menaces de mort ne nous effraient point et ne nous empêcheront pas de faire tout notre devoir.

Nous avons passé le 1er Novembre, jour qui devait nous être fatal ! le Rubicon est franchi ! nous respirons à notre aise.

Ah ! les braves

Syndicat des Armateurs et Pêcheurs

A LA GRANDE & A LA PETITE PÊCHE
des Iles StPierre & Miquelon

Le Président du Syndicat a l'avantage d'informer MM. les membres du Syndicat, que Monsieur André Lebon ancien Ministre des Colonies, a bien voulu accepter la Présidence d'Honneur, du Syndicat des armateurs et pêcheurs à la grande et à la petite pêche des Iles St-Pierre et Miquelon.

Le Président du Syndicat
Anatole Farvaque

SYNDICAT DES ARMATEURS PÊCHEURS

Le Président du Syndicat, informe MM. les Membres qu'ils pourront se procurer les Statuts du Syndicat à St-Pierre chez le Secrétaire, maison Jean Légasse

à l'Ile aux Chiens chez Monsieur Legentil, Membre du Syndicat

à Miquelon chez Monsieur Emile Autin, Membre du Syndicat

Le Président du Syndicat
Anatole Farvacque

Monsieur Anatole Farvaque, Président du syndicat des armateurs et pêcheurs à la grande et à la petite pêche des îles St-Pierre et Miquelon, a reçu la lettre suivante de Monsieur le Gouverneur.

St-Pierre le 28 Octobre 1905

Monsieur

J'ai le plaisir de vous informer que par cablegramme du 26 Octobre courant, M. le Ministre des Colonies a bien voulu autoriser la cessation définitive des travaux à l'ancienne caserne des disciplinaires et le maintien des bureaux du commissariat dans le local actuellement occupé.

Recevez etc....

Signé : Angoulvant

Toutes nos félicitations à nos amis qui ont déjà fait et feront de la bonne besogne, en laissant de côté les questions politiques et religieuses qui forment l'apanage de l'autre syndicat.

L'ŒUVRE DES MERS

M. Louis Légasse a écrit en 1900 et tout récemment encore : l'œuvre de mer à terre, la maison des marins à St-Pierre, pourra rendre d'excellents services après qu'une modification radicale de son organisation aura été adoptée.

On nous a posé cette semaine la question suivante : quelle est la modification radicale que vous proposeriez ?

C'est bien simple

La maison des marins est toute désignée pour avoir une ligue anti-alcoolique. Bien administrée — et c'est facile — elle rendrait de grands

services à la population maritime de la colonie et les adhérents à cette ligue seraient nombreux parce que personne ne s'y occuperait de politique.

Les marinsiraient lire et écrire leurs lettres à l'œuvre des mers et s'habituerait à y prendre du chocolat, du vin chaud etc. . . . qui ne leur feraien que du bien . . .

L'armement de son côté achèterait un certain nombre de billets représentant la valeur d'autant de tasses de chocolat, de café etc. et distribuerait ces billets aux équipages et graviers dont la conduite et le travail auraient été satisfaisants. Les marins, les graviers et les indigents eux-mêmes, sur la présentation des billets, recevraient à l'œuvre des mers une bonne tasse . . . de ce que l'on voudra, à l'exception de l'alcool.

Voilà l'affaire grossso modo pour aujourd'hui

C'EST DONC BIEN VRAI

Voici le bilan des sommes allouées par les arbitres franco-anglais pour les indemnités du French Shore :

Madame Lemoine, 218.000 francs; M.M. Guibert et fils, 112.000 M. Saint-Meleux, 193.000; M. Verry 212.000; les employés de ces quatre maisons, 186.125; M. Bourget (Saint-Pierre), 50.000; M. Chretien (Saint-Pierre), 90.000; M. P. Hacala (Saint-Pierre), 21.000; M. Poirier (Saint-Pierre), 14.000; M. Tajan (Saint-Pierre) 35.000; « Petits Pêcheurs » 49.675; « Patrons-propriétaires », 194.200. Total : 1.375.000 francs.

Ceux qui ont été le plus mal traités sont les « Petits Pêcheurs » !! Et la colonie qui a fait des sacrifices pour la réoccupation du French Shore ne reçoit aucune indemnité. Partout et toujours les intérêts français sont lésés ! Nous reviendrons sur cette question.

Notice en date de 1900

SUR
LA SITUATION & L'AVENIR ÉCONOMIQUES
des

Iles Saint-Pierre et Miquelon

(AMÉRIQUE DU NORD)

par Louis LÉGASSE

ARMATEUR

Délégué des îles Saint-Pierre & Miquelon

Au Conseil Supérieur des Colonies

1900

(SUITE)

Ces anses abritent de nombreuses habitations de pêcheurs qui viennent s'y installer tous les étés pour y pratiquer la pêche côtière ou petite pêche dont il sera traité dans un chapitre spécial de cet opuscule. Le plus important de ces quartiers est « Savoyard », situé à l'extrême ouest de l'île et relié à la ville par une route longue et très agréable qui cotoie le réservoir du Pain de Sucre et le Grand Étang nommé l'étang de Savoyard. Toutes ces habitations, bien qu'inoccupées durant une partie de l'année, sont cependant bien entretenues et spacieuses ; la petite flottille de doris est saillée (tirée à sec) sur la grève tant qu'elle n'est pas à la mer pour la pêche.

Vers l'intérieur et sur le haut de la montagne, l'on rencontre certains étangs parmi lesquels les Sept Étangs et celui de la Vigie qui est relativement considérable. La végétation y est représentée par un gazon (qui se ressent du passage du vent de la mer) et par une sorte de petits arbustes courts et vigoureux, vert sombre, dans le genre du sapin. Il est tellement serré et dru en certains endroits qu'il rend la marche difficile ; il constitue ce que, dans le pays, l'on nomme la brousse. L'on rencontre, en outre, dans la partie ouest et sud-sud-ouest, quelques pâturages qu'il serait teméraire de comparer aux prés de la Normandie ou des Pyrénées,

mais suffisants, néanmoins, à l'élève de quelques bestiaux.

Tel est, vaguement esquisssé, l'aspect de l'île de Saint-Pierre dans laquelle une population d'environ huit mille habitants vit et mène une existence qui ne diffère pas sensiblement de celle de nos petites villes françaises. Ce sont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, les mêmes allures, le même caractère et l'on est surtout resté français de cœur et d'apparence comme on l'est par nationalité. Ni le voisinage de l'Amérique et de Terre Neuve, ni la cohabitation des Anglais fixés dans la Colonie, n'ont pu enlever et n'enleveront jamais au pays son cachet exclusivement français. Les intérieurs sont toujours propres et confortables avec une tendance à l'élégance. Les exigences du climat contraint de bâtir en bois, et, si peut-être le coup d'œil extérieur y perd, le bien-être ne fait qu'y gagner. Et puisque nous venons de parler des exigences du climat, examinons brièvement et loyalement la question. Régions ce grief capital tant reproché à St-Pierre.

Que d'une façon générale il fasse froid du 1er décembre au 25 mars, c'est ce que l'on ne peut songer à nier ; car si la latitude est celle d'une partie de la France, au lieu « Gulf-Stream », dont les eaux tièdes réchauffent les côtes qu'il longe, c'est le courant polaire qui déverse ici les siennes. Néanmoins, même à ces époques, l'on a de beaux jours, de grands et clairs soleils, favorables à la promenade, de beaux clairs de lune ; l'on patine sur les étangs, au « Skating-Rink » qui réunit l'élite de la société Saint-Pierraise, l'on circule en traineau, l'on donne des représentations théâtrales au Casino municipal, etc. Et dans les maisons, l'on est tellement bien calfeutré, l'on a des modes de chauffage tellement ingénieux, même dans les milieux les moins fortunés, qu'en somme, nul ne se plaint du froid et l'on est heureux, après avoir bien travaillé d'avril à novembre, d'entrer dans la saison hivernale pour se reposer et passer d'agréables soirées. Il convient aussi de signaler une notable diminution du froid dans ces dernières années. Il fut des temps où l'on allait de Saint-Pierre à l'Ile aux Chiens en chars trainés par des bœufs, la rade étant entièrement prise. Aujourd'hui, rien de tel, la mer est constamment libre, et le thermomètre, cette année, n'est guère descendu au dessous de 14° ; la température de certaines parties de la France.

L'on peut donc dire qu'actuellement le climat aux îles Saint-Pierre et Miquelon est quelque peu semblable à celui du Nord ou Nord-Est de la France, avec cette différence que l'hiver paraît plus rigoureux par suite de la longueur de cette saison, bien que le froid, en général, ne soit plus intense. — Par ailleurs, le climat est des plus sains.

POPULATION

La population sédentaire des îles Saint-Pierre et Miquelon est de huit mille cinq cents habitants entièrement de race blanche. Elle se compose de sept mille français et de mille cinq cents étrangers.

La population flottante est de dix à douze mille.

COMMERCE

Nous ne connaissons pas encore le chiffre officiel des transactions pour l'année 1899 ; mais, d'après nos recherches, elle sont atteint quarante-deux millions non compris dix millions que produisent 1252 navires armés en France, mais appartenant aux armateurs locaux.

Il est donc permis de dire que le commerce général de la Colonie atteint le chiffre de cinquante millions. Le commerce se fait à St-Pierre absolument dans les mêmes conditions qu'en France, avec cette différence que par suite de l'éloignement de la Métropole et du manque de communications à vapeurs directes, chaque maison de commerce, d'une certaine importance, est tenue d'avoir un stock considérable de marchandises les plus diverses.

à suivre

Le Gérant Fernand Dotsabide